

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

La convocation a été envoyée individuellement à chaque conseiller le mardi 9 avril 2024 pour le lundi 15 avril 2024 à 20h30.

### Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 Programme de voirie 2024
- 3 Attribution de la maîtrise d'œuvre « Aménagement d'une liaison douce et sécurité routière le long de la RD65 entre Saint-Guignan et Kerdern »
- 4 Droit de préemption urbain : vente DEMEURE / ROBERT
- 5 Point sur les dossiers en cours
- 6 Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi quinze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Sylvain FRELAUT, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÛN.

Absents : Benoit DUCHEMIN, non représenté, excusé  
Mélanie HENRY, non représentée

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Droit de préemption urbain : vente DEMEURE / ROBERT. Approuvé.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal exprime son soutien et toute sa solidarité à la Commune de Bringolo, à ses habitants et élus, suite à l'incendie qui a ravagé l'église Notre-Dame le 8 avril dernier.

### **DCM2024/032 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024**

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2024 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte le procès-verbal du 22 mars 2024.**

### **DCM2024/033 : PROGRAMME DE VOIRIE 2024**

Vote Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu un programme de voirie 2024 au budget.

Les entreprises EUROVIA et SPTP ont été consultées pour les chantiers suivants :

- Chantier n°1 : Kergus (345 ml)
- Chantier n°2 : Route de la Boulangerie (165 ml)

Offres reçues :

- EUROVIA :
  - Chantier n°1 : Kergus (345 ml) – 17 281,45 € HT
  - Chantier n°2 : Route de la Boulangerie (165 ml) – 9 058,10 € HT
    - Soit un total de 26 339,55 € HT / 31 607,46 € TTC
- SPTP :
  - Chantier n°1 : Kergus (345 ml) – 18 407,50 € HT
  - Chantier n°2 : Route de la Boulangerie (165 ml) – 8 016,50 € HT
    - Soit un total de 26 424 HT / 31 708,80 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 26 339,55 € HT, soit 31 607,46 € TTC, dans le cadre du programme de voirie 2024 suscité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**DCM2024/034 : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE « AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ET SECURITE ROUTIERE LE LONG DE LA RD65 ENTRE SAINT-GUIGNAN ET KERDERN »**

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement d'une liaison douce et sécurité routière le long de la RD65 entre Saint-Guignan et Kerdern est inscrit au budget 2024. Pour ce dossier, l'ADAC est intervenue en tant qu'AMO et a pu élaborer les premières esquisses. L'enveloppe estimative est de 390 000 € HT pour une longueur de 1,9 km. Le dossier est découpé en 3 tranches :

- Tranche 1 : Sécurisation de la traversée de Kerouriou / Parc Connan
- Tranche 2 : Liaison douce et aire de covoiturage de Kerouriou à Kerdern
- Tranche 3 : Liaison douce de Kerouriou à Saint Guignan

Les services du Département sont associés à la démarche et ont émis un avis favorable aux principes d'aménagement. Des premiers contacts ont été pris avec les propriétaires concernés afin de négocier les emprises foncières nécessaires.

Une réponse à l'appel projet de la Région a également été faite début mars pour s'assurer des premiers financements et du soutien de la Région au titre de sa compétence mobilité.

Pour mener à bien cette opération, il convient de confier un marché de maîtrise d'œuvre à un prestataire. Une consultation a été lancée sur la base d'un cahier des charges le 5 mars dernier, à laquelle l'entreprise ING Concept de Landivisiau a répondu :

MISSIONS (Synthèse)	MONTANT	
<b>ETUDES</b>		
A1 – Relevé topographique sur l'ensemble du périmètre	2 750,00	€ HT
A2 – Avant-projet sur le périmètre global	4 750,00	€ HT
<b>TRAVAUX (PRO, ACT, EXE, DET, AOR)</b>		
B1 – Pour une 1 <sup>er</sup> tranche de travaux de sécurisation du hameau de Kerouriou, correspondant à un budget estimé à 100 000 € HT	6 600,00	€ HT

B2 – Pour une 2 <sup>nd</sup> e tranche de travaux de création d'une liaison douce et d'une aire de covoiturage à Kerdern, correspondant à un budget estimé à 210 000 € HT	9 300,00	€ HT
B3 – Pour une 3 <sup>e</sup> tranche de travaux de création d'une liaison douce entre Kerouriou et Saint-Guignan, correspondant à un budget estimé à 80 000 € HT	5 600,00	€ HT
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>29 000,00</b>	<b>€ HT</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>34 800,00</b>	<b>€ TTC</b>

Vu le Code de la Commande Publique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre ING Concept pour un montant de 29 000,00 HT, soit 34 800,00 TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le prestataire retenu.**

### **DCM2024/035 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN : VENTE DEMEURE / ROBERT**

Vote Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la DIA parvenue en Mairie le 9 avril dernier de Maître Ariane GAULT-JOUET, notaire à Châtaudren-Plouagat, pour un terrain bâti appartenant à Monsieur Anthony DEMEURE, situé à Saint-Jean-Kerdaniel, 7 Beaulieu.

Le bien cédé comprend un terrain bâti sur terrain propre d'une superficie totale 1 269 m<sup>2</sup>, dans la parcelle cadastrée B55, B810 et B952, au prix de 169 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 septembre 2011 instituant le droit de préemption urbain,

Vu la délibération 2021-158 de Leff Armor Communauté du 29 juin 2021 délégrant aux communes l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones U, UB, UE, 1 AU et 2 AU, excepté sur l'emprise des zones à vocation économique, soit UY, Uya, Uyb, Uye, 1 AUy, 1 Auya, 1 Auyb et 2 AUy,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant ce bien ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

### **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Ti Blazenn  
Difficulté pour trouver un(e) locataire-gérant(e) du restaurant. Montant des loyers revus à la baisse dans l'annonce.
- Lotissement de Coz Pors  
Un 2<sup>ème</sup> vente signée la semaine dernière. Travaux de terrassement commencés. Une 3<sup>ème</sup> vente à signer le 24 avril.  
Pas de demande reçue après la publicité parue dans l'Echo de l'Armor et l'Argoat.  
Suggestion : contacter un bailleur social pour les lots du centre du lotissement.
- Eglise  
Point d'étape téléphonique avec l'architecte le 15/04 : a priori les travaux facturés en 2005 n'ont pas été réalisés. Défaut d'entretien régulier. 4 lots de travaux à prévoir : couverture, maçonnerie, menuiserie, électricité + un lot optionnel : décoration.  
Perspective : finalisation des études pour engagement des travaux en septembre.

- Aménagement bas du bourg  
Signature de l'acre d'achat de l'ancien fournil du bourg. Devis du maçon en attente. Enlèvement des matériaux en cours.
- PLUIH  
Rencontre avec les services de Leff Armor Communauté. Difficulté par rapport au SCOT : seules les extensions en centralisé seront acceptées -> propositions pour le Bourg et Saint-Guignan. Volonté de préserver les zones agricoles.
- Bulletin municipal  
En cours de préparation. Prévoir un nouvel article sur les « flop » de la citoyenneté (vol de plantes au monument aux morts, destruction de panneaux de signalisation...).
- CME  
Rencontre avec la Directrice de la Maison de retraite pour organiser la participation des enfants à des activités communes avec les résidents. Date prévue (15 mai) à revoir et convention à définir.
- Marché du mardi  
Stagnation de la fréquentation depuis le départ de « Lucie, Fée des Crêpes ». Reprise de l'activité par un nouveau commerçant mi-mai. Recherche de commerçants supplémentaires (Food truck, vendeur de pizzas ?).
- Animations  
Journée citoyenne du 2 juin / Mardi au clair de lune 23 juillet : portage par le Comité des Fêtes, avec un projet orienté vers Saint-Guignan.
- Elections européennes 9 juin  
Planning à prévoir prochainement.
- Prochain Conseil Municipal  
Le lundi 27 mai à 20h30

## QUESTIONS DIVERSES

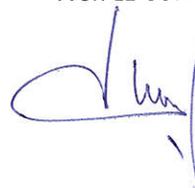
- La paroisse souhaite organiser une baignade-baptême des chevaux à Saint-Guignan, le 5 mai.
- Alexandre LE BORGNE procède à la consolidation du chemin de Kerfidy.
- Les chênes bordant le lotissement ont été émondés. Le bois a été fendu (environ 6 cordes à mettre en vente).
- Nettoyage des allées de boules à effectuer par les membres du club.

La séance est levée à 22h36.

Le Maire,  
Jean-Baptiste LE VERRE



Le secrétaire de séance,  
Yvon LE CUN



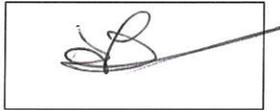
LE VERRE Jean-Baptiste  
Maire



BARBIER Stéphane



BOURBLANC Patrick



FRABOULET Yann



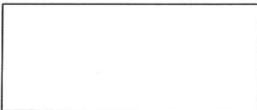
AUREGAN Laure



DUCHEMIN Benoît

Absent

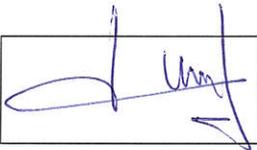
FRELAUT Sylvain



HENRY Mélanie

Absente

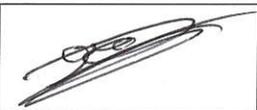
LE CUN Yvon  
Secrétaire de séance



LE MEHAUTE Claudie



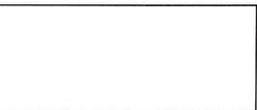
LEMARCHAND Pascal



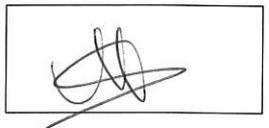
LISCORNET Magali



MOTTAIS Yoann



SALAÛN Marine



### **NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 15 AVRIL 2024**

DCM2024/032	Approbation du procès-verbal du 22 mars 2024
DCM2024/033	Programme de voirie 2024
DCM2024/034	Attribution de la maîtrise d'œuvre « Aménagement d'une liaison douce et sécurité routière le long de la RD65 entre Saint-Guignan et Kerdern »
DCM2024/035	Droit de préemption urbain : vente DEMEURE / ROBERT

